



Les Chevaliers du Centaure

cercle des Amis de la Figurine et de l'Histoire



Assemblée générale du 17 septembre 2022 à 14h00 (débutée à 14h40)

Comme prévu dans les statuts de notre association, sur convocation du secrétaire, 23 membres de l'association étaient présents.

Pour les membres absents, nous avons reçu 6 pouvoirs.

Nous étions 45 membres à avoir réglé notre cotisation, 5 mineurs, donc 40 membres pouvant voter. Aujourd'hui, nous sommes 29 membres inscrits ou représentés à pouvoir voter, le quorum de 50% est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

C'est Arnaud QUERIAQUAUD qui est le secrétaire de séance et Fanny DAGUIN se chargera du compte-rendu de l'AG.

C'est Nicolas DENIS-LAGACHE et Pascal CAILLET qui seront les co-signataires de ce compte-rendu.

Rappel de l'Ordre du jour :

1. Rapport moral,
2. rapport d'activités,
3. rapport financier,
4. date de l'Open de l'Ouest 2023,
5. déplacements envisagés 2022/2023,
6. création d'un nouveau site internet,
7. montant de la cotisation 2022/2023,
8. budget prévisionnel saison 2022/2023,
9. modification des statuts,
10. élection pour le remplacement des membres sortants du CA,
11. élection du Bureau,
12. questions diverses.

I- Rapport Moral

Frédéric MINOUS, Président de notre association, présente son rapport moral (annexe 1).

II- Rapport d'activités

Nicolas DENIS-LAGACHE, secrétaire de notre association, présente le rapport d'activités (annexe 2).

III- Rapport financier

Serge MORISSE, Trésorier de notre association, présente le compte de résultat (annexe 3) et le bilan (annexe 4).

VOTES :

Le rapport moral est **voté à l'unanimité** sur les 29 votes.

Le rapport d'activités est **voté à l'unanimité** sur les 29 votes.

Le bilan comptable est **voté à l'unanimité** sur les 29 votes.

IV- Date de l'Open de l'Ouest

La mairie a fait une proposition de dates qui a été validée.

Les dates seront les 27 et 28 mai 2023.

Attention : le lundi 29 mai sera férié, la salle fermée et inaccessible.

Il convient de prévoir d'être disponible le vendredi 26 mai et le mardi 30 mai (pour ceux qui le peuvent) afin d'aider à installer, puis désinstaller et nettoyer la salle. L'idéal serait de prévoir de rester tard le dimanche soir pour ranger et qu'il ne reste que le strict minimum à faire le mardi.

Lors du Forum des Associations, Frédéric a rencontré des membres de la Mairie dont la responsable de l'organisation des événements qui a validé et acté les dates.

Nous avons d'ores et déjà été contactés par le Crédit Mutuel pour envoyer nos demandes et notre dossier de financement (qui devra passer en commission).

Concernant les flyers : il ne reste pas loin de 9.000 flyers de l'Open de l'Ouest 2020.

Il a été demandé un devis pour l'impression de nouveaux flyers : 500 €.

Ce devis, dont le montant n'est pas anodin, n'a pas été validé par le CA.

L'idée est de reprendre les anciens flyers et de corriger les dates.

Il est rappelé que la Mairie avait imprimé gratuitement les affiches et flyers pour l'Open de 2020.

Il serait mal venu et mal vu (côté écologie et économie) de mettre ce stock de flyers à la

poubelle et de redemander à la Mairie une réimpression de nouveaux flyers et affiches.

Qui plus est, lors du Forum des Associations, il a été repris les anciennes affiches avec la correction des dates, le message est passé auprès du public : information importante.

La question qui se pose est sur l'invité d'honneur. Nous n'avons pas encore confirmation de sa présence ou non.

Nous avons d'autres contacts, ce point sera à régler avec le Lancier Pictave.

V- Déplacements 2022-2023

Pour rappel, un fichier Drive a été transmis par Nicolas que ce soit pour les salons ou les ateliers.

Il convient de s'inscrire pour les personnes intéressées d'y participer.

Ce fichier permet également de voir l'état d'avancement concernant les stands (disponibles, en cours de résa, réservations confirmée, etc.).

VI- Nouveau Site Internet

La création d'un nouveau site Internet acte la fin du site actuel à la fin de la saison.

Si l'Assemblée Générale refuse la création d'un nouveau site, elle sera abandonnée et le site actuel sera conservé.

S'ensuit une discussion sur les raisons ou non de la création d'un nouveau site.

Pour rappel, le site actuel a été créé par un ancien membre avec des outils plus ou moins disparates.

Pour différentes raisons, le créateur a quitté le Club, il n'y avait donc plus personne pour le gérer. Une nouvelle personne a accepté de reprendre la suite (moyennant 378 € par an) mais certains outils utilisés pour la création ne sont plus disponibles aujourd'hui ce qui entraîne la perte de certaines données, et l'impossibilité de modifier certains liens (d'où certaines pages vides du site actuel).

La crainte sur la création d'un nouveau site est que l'histoire se répète, et qu'on perde encore certaines données historiques.

Il est bien sûr précisé que ce qui est sur le site actuel, ce qui peut être récupéré (voire réparé), le sera et sera transmis sur le nouveau site.

VOTES :

Pour : 22 votes
contre : 1 votes
abstention : 6 votes

La décision est votée.

VII- Montant de la cotisation annuelle

Proposition du CA :

Pour les membres actifs de plus de 16 ans : 40 €
Pour les membres actifs de moins de 16 ans : 20 €
Pour les membres de soutien * : 10 €

*personne qui adhère et paie une licence mais n'est pas active au Club. A cependant pouvoir aux votes.

On reste sur le montant actuel.

VOTES :

Pour : 29
contre : 0
abstention : 0

la décision est votée à l'unanimité.

VIII- Budget prévisionnel proposé par le CA pour l'année 2022-2023

A- Dépenses

1. achats de matériels et fournitures :

matériel :	200,00 €
fournitures :	60,00 €
timbres :	5,00€
total :	265,00 €

2. documentation :

abonnement « Ravages » :	50,00 €
abonnement « Le Briquet » :	41,00 €
autre documentation	0,00 €
total :	91,00 €

3. publicités et publications :

flyers (sur l'association) :	150,00 €
site internet :	378,00 €*
Mise à jour du site :	0,00 €
total :	528,00 €

*tant que le site actuel existe

4. frais bancaires :

Crédit Mutuel :	50 €
-----------------	------

5. déplacements, missions, réceptions :

Forfait déplacements :	2000,00 €*
visite au Lancier Pictave :	100,00 €
Atelier d'initiation du Club :	200,00 €
Total :	2300,00 €

*Pour rappel :

Il est important de se déplacer dans les autres expositions et concours pour que les figurinistes et maquettistes se déplacent également chez nous. Cela fait partie de la communication et de l'image du Club.

Chaque déplacement permet de faire de la publicité pour notre Open de l'Ouest.

D'autres membres se déplacent aussi sur invitation.

Le forfait déplacement est une aide associative que tout le monde ne demande pas systématiquement. C'est un dédommagement et non un remboursement.

Il est également rappelé qu'il est important de demander à ceux qui se déplacent aux événements d'apporter nos figurines réalisées.

6. Consommations du Club :

Consos au club :	200,00 €
vie sociale :	20,00 €
assurances :	220,00 €
total :	440,00 €

TOTAL des dépenses prévisionnelles : 3664,00 €

B- Recettes:

cotisations :

42 membres à 40 € :	1680,00€
2 membres à 20 € :	40,00€
4 membres à 10 € :	40,00 €

Total des cotisations : 1760,00 €

Subventions :	110,00 €
intérêts du Livret Bleu :	20,00€
ventes de figurines :	100,00 €
ventes de livres :	100,00 €
ventes de polos :	100,00€

TOTAL des recettes prévisionnelles : 2290,00 €

Total des dépenses :	3664,00€
total des recettes :	2290,00 € (+ 1 374,00 € pris dans les fonds)
restera :	1776,55 €

VOTES :

Pour : 29 votes

contre : 0

abstention : 0

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

IX- Modification des statuts :

Avec la convocation à l'AG, il a été transmis une proposition de modification des statuts :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers des membres présents à l'Assemblée Générale

(ordinaire ou extraordinaire), une ou plusieurs personnes seront nommées par celle-ci pour gérer la situation et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, concrètement à une association à but non lucratif choisie par l'Assemblée Générale. L'actif ne peut pas être dévolu à un membre de l'association.

Explication :

Article 9 - Version en vigueur depuis le 02 juillet 1091

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les

règles déterminées en assemblée générale.

Le décret du 16 août 1901, c'est pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Il est important de noter que les statuts doivent évoluer en fonction de la vie de l'association.

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

abstention : 0

La modification des statuts est votée à l'unanimité.

X- élections des membres du CA.

Sont sortant (fin de mandat) :

Frédéric MINOUS : Président

Christophe MARIN

Bruno FAUCHILLE

Est démissionnaire :

Serge MORISSE : Trésorier

Se présentent au CA :

Benjamin LANET

Frédéric MINOUS

Hippolyte PRUVOST

Fanny DAGUIN

Votes pour Benjamin LANET

Pour : 29

contre : 0

Abstention : 0

Benjamin est élu à l'unanimité

Votes pour Frédéric MINOUS:

Pour : 29

contre : 0

Abstention : 0

Frédéric est élu à l'unanimité

Votes pour Hippolyte PRUVOST :

Pour : 29

contre : 0

Abstention : 0

Hippolyte est élu à l'unanimité

Votes pour Fanny DAGUIN :

Pour : 29

contre : 0

Abstention : 0

Fanny est élue à l'unanimité

XI- élections du CA

Le CA a élu le bureau suivant :

Président : Frédéric MINOUS

Trésorier : Hippolyte PRUVOST

Secrétaire : Nicolas DENIS-LAGACHE

Secrétaire adjoint : Fanny DAGUIN

XII- Questions diverses

Il n'y a pas de questions supplémentaires.

Fin de l'assemblée générale à 17h40

Fait à Couëron

le 19 septembre 2022

Fanny DAGUIN

Nicolas DENIS-LAGACHE

Pascal CAILLET

Frédéric MINOUS



Arnaud QUERIAQUAUD